With financial support of the
EU's Fundamental Rights and Citizenship Program

Compte-rendu du deuxième FOCUS GROUP

Mercredi 19 octobre 2011

L'objectif de ce focus group a été d'identifier, au travers d'exemples concrets, les savoir-faire et compétences nécessaires aux personnes « relais », pour activer la participation des personnes d'origine polonaise, lutter contre les stéréotypes ou discriminations et promouvoir la protection des droits fondamentaux.

Les résultats de ces discussions ont pour but d'alimenter la mise en place de modules de formation prévus en mars 2012.

Participants

- Kris Vancluysen – UHasselt
- Sofie Hennau – UHasselt
- Leokadia Komaiszko – journaliste, écrivain
- Dominika Piatkowska – journaliste Emstacja / « Plus »
- Diane Grossot – PLS
- Céline Brandeleer – PLS
- Denis Stokkink – PLS

1. Présentation des participants et comparaison des situations régionales sur base des constats du premier focus group

Après une brève présentation des participants, nous avons discuté des résultats du premier focus group, à la lumière des **situations régionales**.

En effet, en Flandre et en Wallonie, les situations diffèrent parfois du contexte bruxellois. Tout simplement d'abord pour des **raisons historiques**. Si la Wallonie a longtemps été le berceau de l'immigration polonaise par ses bassins miniers, la nouvelle migration des années 2000 s'est surtout concentrée sur Bruxelles et, dans une moindre mesure, sur la Flandre. Ainsi, les personnes d'origine polonaise en Wallonie proviennent généralement d'une migration plus ancienne, présentent des caractéristiques socio-économiques légèrement différentes et sont en grande majorité bien intégrées voire naturalisées. L'ancienneté et le haut niveau d'intégration de cette communauté peut expliquer sa faiblesse associative en Région wallonne, puisque la nécessité d'un réseau polonais est devenue moins saillante au fil du temps.

En Flandre, l'immigration polonaise provient essentiellement de la vague migratoire qui a débuté dans les années 2000, de la même façon qu'à Bruxelles. Cependant, certaines différences sont à souligner par rapport à la situation bruxelloise.

Tout d'abord, la politique d'intégration flamande insiste beaucoup plus sur **l'apprentissage de la langue**, qui y est souvent une condition indispensable pour l'accès à certains services. Ensuite, les personnes d'origine polonaise sont beaucoup moins organisées en communauté ou réseau de services. En effet, à Anvers (ville flamande où la concentration de personnes polonaises est probablement la plus importante), s'il existe quelques magasins, une école, une église,... les initiatives sont loin d'être coordonnées et les services y sont limités. A Bruxelles, la coordination des actions manque également, mais le réseau y est beaucoup plus étendu.

Les Polonais habitant en Région flamande semblent se dire plus souvent victime de discrimination que ceux habitant Bruxelles. Pourtant, si la majorité a des amis principalement polonais, avec le temps, la socialisation avec les flamands paraît se faire plus vite qu'à Bruxelles. Dans les deux cas, l'on observe souvent un changement lorsqu'il y a des enfants (contacts avec les autres parents,...). **Ces contacts peuvent améliorer les perceptions mutuelles** : ceux qui ont beaucoup de contacts avec les Belges ont tendanciellement moins de stéréotypes. En ce qui concerne les relations avec les autres communautés étrangères, les Polonais en ont souvent une image moins positive que les Belges.

Seule une minorité des polonais (14% pour la Flandre) est actives dans des associations belges, et lorsque c'est le cas, elle est souvent d'abord active dans des syndicats (il a d'ailleurs existé quelques initiatives syndicales directement adressées aux Polonais). Ce qui peut constituer une indication que les motivations économiques sont toujours importantes.

Le taux de chômage est très réduit pour la communauté et la grande majorité des personnes polonaises semble **satisfaite de sa situation financière**. Cette forte activité économique, en lien avec la motivation économique de la migration, peut être un facteur d'explication d'une faible participation : les Polonais travaillent en général beaucoup et n'ont que peu de temps pour penser au politique.

Pour améliorer la participation des personnes d'origine polonaise à la vie sociale et politique belge, les participants ont insisté sur la prise en compte de la **diversité socio-économique et culturelle de la communauté polonaise** (éducation, genre, âge, origine,...). Cette diversité sociologique demandera alors différents moyens de mobilisation car ces personnes rencontrent des problèmes spécifiques, se raccrochent à des valeurs pas forcément similaires et peuvent être sensibles à des enjeux divergents. Néanmoins, les vecteurs de contact ou de mobilisation communs pourraient être le travail et/ou la religion.

2. Identification des compétences au travers d'exemples concrets

Avant même de passer aux cas pratiques, les qualités générales d'une personne de contact ont été identifiées comme :

- Avoir une bonne connaissance d'une des **langues nationales** (au niveau bruxellois, une connaissance passive de l'autre langue nationale semble indispensable),
- Disposer de beaucoup de **contacts pertinents avec la société belge**,
- Posséder beaucoup de **contacts au sein même de la communauté polonaise**.

Nous avons ensuite affiné ces caractéristiques au travers de deux cas.

Dans le premier, un cas de démocratie représentative, il s'agissait d'imaginer une personne d'origine étrangères (et polonaise en particulier) qui souhaiterait se faire élire au niveau communal, afin de représenter sa communauté dans la vie politique, mais également de soulever des enjeux auxquels les personnes d'origine étrangères sont sensibles en général.

Dans le deuxième, un cas de démocratie participative, l'approche est différente, puisqu'il s'agit de mobiliser les représentants politiques autour d'un problème de droit qui concerne sa communauté (par exemple polonaise), afin de les faire agir. Nous avions pris pour exemple la demande d'instauration d'un service d'interprétariat social au sein des CPAS.

CAS A : Se faire élire – démocratie représentative

De manière générale, toute personne souhaitant se faire élire au niveau communale devrait posséder une **bonne connaissance de la politique belge** (différents niveaux de pouvoir, dont les responsabilités et les attributions de chaque niveau, connaître l'histoire et l'actualité politique,...). Il semble que beaucoup de Polonais résidant en Belgique n'en connaissent pas le système électoral. Ainsi, en plus d'une connaissance des institutions belges, la personne souhaitant être élue doit également **être capable de communiquer ces éléments à sa communauté**. Par exemple, savoir expliquer simplement les différences entre partis flamands et francophones, les enjeux et pouvoirs communaux, l'intérêt d'une participation à un niveau proche des gens,...

Dans un autre sens communicationnel, se faire élire suppose également de **représenter un groupe d'électeurs potentiels**. Ainsi, il faut savoir convaincre que l'on est capable de transmettre des revendications spécifiques, mais également se montrer très engagé sur le plan social, en étant à l'écoute des problèmes et des besoins des personnes.

Ensuite, pour gagner de l'assise électorale, il semble intéressant d'être capable de s'ouvrir à d'autres communautés, afin de représenter tous les migrants. Cela demande à la fois de **l'ouverture d'esprit et une bonne capacité de coopération**. Enfin, la politique belge se montrant souvent lente, la patience peut également être un atout.

CAS B : Mobiliser une collectivité autour d'un problème de droit – démocratie participative

Pour parvenir à mobiliser sa communauté autour d'un problème, plusieurs compétences similaires au cas A ont été identifiées, comme la capacité à convaincre, d'être à l'écoute, ou de posséder une bonne connaissance des institutions belges. Sur ce dernier point, les caractéristiques se sont faites plus spécifiques, à savoir, une bonne **connaissance des organisations et procédures** impliquées dans le problème, une bonne connaissance de la loi (*i.e.* être capable de s'informer sur la loi ou de faire appel à une expertise adaptée), ainsi qu'une **capacité à identifier les acteurs compétents**. De plus, un bon réseau de contacts belges est loin d'être superflu.

Bien entendu, une revendication doit être portée par un groupe conséquent. Il est donc important de bien connaître la situation de la communauté (par exemple, la situation polonaise depuis 2000), de savoir fédérer les différents groupes socioculturels (comprendre la complexité et la diversité d'une communauté) et de **bien cerner les besoins et le vécu de ce groupe à leur niveau** (proximité).

Enfin, les participants ont insisté sur la nécessité du **partage des compétences** : il est important que les personnes influentes prennent le temps d'informer les personnes de leur communauté, qu'elles puissent servir de modèle et valoriser leur expérience participative.